

|                       |
|-----------------------|
| DEPARTEMENT           |
| NORD                  |
| CANTON                |
| ANICHE                |
| COMMUNE               |
| MONTIGNY EN OSTREVENT |

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

**ARRETE DU MAIRE**

**OBJET : Restriction de circulation - Dimanche 25 octobre 2026 - Défilé des Géants – Automnales 2026**

Le Maire de Montigny en Ostrevent,  
Vu le Code Général des Collectivités Locales et notamment les articles 2213-1 et 2213-2,  
Vu la demande de l'association « Les Automnales » de Montigny en Ostrevent sollicitant la possibilité d'organiser un défilé de Géants à travers diverses rues de la commune le dimanche 25 octobre 2026,  
Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité de ce défilé folklorique qui comprend des Géants, des chevaux de monte et de trait, des enfants des écoles, des adultes costumés, des sociétés musicales,

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : La circulation et le stationnement des véhicules seront interdits le dimanche 25 octobre 2026 de 10 H 00 à 18 H 00 dans les rues suivantes :

Départ avenue Raymond Honoré (centre Jean Monnet), avenue du Parc, rue Henri Matisse, rue Gabriel Faure, rue du Stade, rue Frédéric Chopin, rue Maurice Ravel, avenue Roland Huet, avenue Raymond Honoré pour une arrivée au centre Jean Monnet.

**Article 2** : Chaque carrefour sera réglementé par un ou deux signaleurs suivant son importance.

**Article 3** : Ampliation de l'arrêté sera transmis à :

- Commissariat de Police de Somain
- Evéole Transports du Douaisis,
- 

Pour information et poursuites des infractions conformément aux lois en vigueur.

Montigny en Ostrevent, le 2 octobre 2026

Le Maire,



Pascal JUMEAUX